

CONSEILLER PRINCIPAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES /EXAMEN PROFESSIONNEL

Cadrage indicatif

Les cadrages des épreuves sont élaborés par une cellule pédagogique nationale associant des représentants des centres de gestion, du CNFPT, et de la profession. Ils sont établis sur la base des cadrages précédemment élaborés par le CNFPT et ont vocation à guider la préparation des concours ou examens, l'élaboration des sujets nationaux ainsi que la correction des épreuves.

Cette note entend donc présenter précisément l'épreuve aux candidats, aux formateurs, aux concepteurs de sujets, aux membres du jury et aux correcteurs. Chacun, selon sa qualité, pourra y trouver tant des recommandations générales que des recommandations qui lui sont plus spécifiquement destinées.

ENTRETIEN AVEC LE JURY

Examen professionnel

Intitulé réglementaire :

Entretien avec les membres du jury sur des questions de culture générale en relation avec les activités physiques et sportives

- Durée : 15 minutes
- Préparation : 15 minutes

L'arrêté du 26 mars 1993 modifié relatif aux modalités d'organisation de l'examen professionnel d'avancement au grade de conseiller territorial principal des activités physiques et sportives prévoit deux épreuves orales : une interrogation orale portant sur une option choisie par le candidat et comportant un programme, ainsi qu'un entretien sur des questions de culture générale en relation avec les activités physiques et sportives, sans programme réglementaire.

La première épreuve se distingue de la seconde par un caractère technique plus prononcé.

Lors de cette seconde épreuve, le jury évaluera l'ouverture d'esprit et la curiosité du candidat quant aux grandes problématiques liées aux activités physiques et sportives et, à partir de ses connaissances générales, ses capacités de réflexion et d'argumentation.

I - UNE EPREUVE D'ENTRETIEN AVEC UN JURY

A - Un entretien

Le libellé de cette épreuve ne doit pas égarer le candidat : l'épreuve ne consiste pas en un entretien « à bâtons rompus » avec un jury mais repose sur des questions destinées à apprécier la culture générale du candidat dans le domaine des activités physiques et sportives.

Le candidat est appelé à tirer au sort une question de culture générale en relation avec les activités physiques et sportives. Il n'est pas autorisé à tirer au sort un deuxième sujet au cas où le premier ne lui conviendrait pas.

Selon les autorités organisatrices, le tirage au sort du sujet peut être effectué soit auprès du jury d'entretien, soit, auprès d'agents du centre organisateur. Le candidat ne dispose d'aucun

autre document que le sujet pendant le temps de préparation de l'épreuve fixé à 15 minutes. Il n'est pas autorisé à écrire sur le sujet, la prise de notes s'effectuant exclusivement sur des feuilles de brouillon remises par le centre organisateur.

L'entretien commence généralement par une brève présentation des membres du jury, qui prennent le soin de n'indiquer que leur qualité sans préciser l'établissement ou la collectivité où ils exercent.

Au terme de ce bref temps de présentation, le jury informe le candidat sur les modalités du déroulement de l'épreuve. Il déclenche alors un minuteur qui lui permet de vérifier le respect du temps réglementaire de l'épreuve.

A noter que tout candidat dispose de la totalité du temps réglementaire et que l'entretien ne peut éventuellement être interrompu qu'à sa demande expresse. Le jury s'efforcera, le cas échéant, de « relancer » un candidat en difficulté et ne le laissera partir avant le terme de l'épreuve que contre une déclaration écrite de sa part indiquant qu'il renonce à utiliser la totalité du temps imparti.

B - Un jury

Chaque candidat est entendu généralement par un jury composé de 3 personnes, voire par un jury plus important selon le nombre de candidats.

Le candidat doit bien mesurer la retenue que lui impose sa qualité de candidat face à un jury souverain : la familiarité, l'agressivité sont évidemment proscrites.

C - Un découpage précis du temps et des points

Les jurys conduisent, pour une session donnée, tous les entretiens de la même manière avec l'ensemble des candidats sur la base d'une répartition identique du temps et des points alloués aux différents moments de l'entretien.

L'entretien, à titre indicatif, pourrait se dérouler de la façon suivante :

I- Exposé du candidat sur une question tirée au sort	5 minutes
II-Questions	10 minutes

II - DES QUESTIONS DE CULTURE GENERALE EN RELATION AVEC LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

A - Un exposé sur une question de culture générale en relation avec les activités physiques et sportives

L'épreuve commence par un **exposé de 5 minutes** (environ) du candidat sur la question tirée au sort. Le sujet prend la forme d'une question ou d'un thème en relation avec les activités physiques et sportives.

Les membres du jury admettent que l'exposé dure un peu moins de 5 minutes, mais une durée nettement inférieure sera presque toujours préjudiciable au candidat.

Le jury n'interrompt généralement pas le candidat pendant son exposé, sauf pour l'aider à poursuivre s'il s'arrête brutalement en cours d'exposé avant la fin du temps alloué. Il invite en

revanche fermement le candidat à conclure brièvement son exposé dès lors que celui-ci excède le temps imparti.

Le jury apprécie le caractère synthétique et la cohérence de l'exposé, l'argumentation développée ainsi que la qualité de l'expression.

A titre indicatif et sans pour autant tenir lieu de programme, dont pourrait se prévaloir le candidat, les questions soumises au candidat pourraient porter sur les thèmes suivants :

- les enjeux des activités physiques et sportives :
éducatifs,
éthiques,
sociaux,
en termes de santé,
culturels,
en termes d'urbanisme,
économiques,
juridiques et médiatiques,
etc.
- le rôle des collectivités territoriales en matière d'activités physiques et sportives,
- la pratique des activités physiques et sportives sur le territoire,
- les différents acteurs et/ou partenaires du mouvement sportif...

B - Des questions du jury

L'épreuve se poursuit par un échange de **questions/réponses avec le jury** à partir de l'exposé du candidat.

Les questions s'inscrivent d'abord dans le champ du sujet tiré au sort. Lorsque le sujet est « épuisé » tant par l'exposé du candidat que par les réponses apportées aux questions du jury, ou lorsque ces réponses laissent apparaître des imprécisions touchant à d'autres thèmes qui méritent d'être explorés, les questions peuvent s'élargir à d'autres questions de culture générale en relation avec les activités physiques et sportives.

Au-delà de la pertinence de l'exposé du candidat puis des réponses aux questions posées lors de l'entretien, le jury cherche à évaluer tout au long de l'épreuve, des qualités attendues d'un « bon » professionnel : outre ses connaissances, le candidat fait-il preuve de qualités humaines et intellectuelles requises pour exercer les fonctions de conseiller principal des activités physiques et sportives et répondre au mieux aux attentes de sa hiérarchie, du public qu'il va côtoyer et de ses partenaires professionnels ?

Cette épreuve, tant l'exposé que les réponses apportées aux questions du jury, nécessite une préparation sérieuse ainsi qu'une perception claire du cadre fonctionnel et institutionnel dans lequel le candidat est amené à évoluer.

III - LES QUALITES DU CANDIDAT

A - Les connaissances du candidat

Les examinateurs vérifieront ces connaissances en évaluant à la fois l'exposé du candidat et les réponses apportées aux questions posées, à partir, notamment, des critères suivants :

- le sujet a-t-il été complètement traité ?
- les notions essentielles au traitement du sujet sont-elles maîtrisées ?
- les questions posées sont-elles comprises, les réponses précises ?
- l'actualité du sujet est-elle, le cas échéant, connue ?

B - L'aptitude à exercer les missions

Même si la vérification des connaissances est l'objectif essentiel de cette épreuve, le jury mesure également des aptitudes du candidat à :

➤ Gérer son temps :

- en inscrivant son exposé dans le temps imparti
- en présentant un exposé équilibré

➤ Etre cohérent :

- en annonçant un plan réellement suivi
- en veillant à ne pas dire une chose puis son contraire
- en sachant défendre ses idées et ne pas donner systématiquement raison à un contradicteur
-

➤ Gérer son stress :

- en livrant son exposé et apportant des réponses sans précipitation excessive, sans hésitations préoccupantes
- en sachant lever les yeux du texte et de sa préparation pour vérifier la réception des propos
- en sachant garder, même s'il se trouve en difficulté sur une question, une confiance en lui suffisante pour la suite de l'entretien.

➤ Communiquer :

- en ayant réellement le souci d'être compris, grâce à une expression claire
- en s'exprimant à haute et intelligible voix
- en adoptant une élocution ni trop rapide, ni trop lente
- en s'adressant à l'ensemble du jury sans privilégier abusivement un seul interlocuteur.

➤ Apprécier justement sa hiérarchie :

- en adoptant un comportement adapté à sa « condition » de candidat face à un jury
- en sachant ne pas être péremptoire, excessivement sûr de soi ni contester les questions posées

➤ Mettre en œuvre curiosité intellectuelle et esprit critique :

- en manifestant un réel intérêt pour l'actualité en développant un esprit critique,
- en sachant opposer des arguments fondés à ceux du jury
- en sachant profiter d'une question pour valoriser des connaissances pertinentes.

On mesure ainsi que l'épreuve, au-delà des connaissances du candidat, tient également compte de sa manière de les faire-valoir.